

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de 8 320 000 €
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 A 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'Assemblée générale de la société COVIVIO,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 597 725 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense, le 14 mars 2023,


Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DocuSigned by:
 *CG*
4CA3379B65DA468...

Claire Gueydan-O'Quin

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:
 *Anne Herbein*
398AFBAF30F14C2...

Anne Herbein

COVIVIO

Attestation relative au montant global des versements effectués en application des alinéas 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et à la liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat établie en application de l'article L. 225-115 du Code de commerce

Je soussigné, Christophe Kullmann, Directeur Général de la société COVIVIO, Société Anonyme au capital de 284 358 288 euros dont le siège social est situé 18 avenue François Mitterrand à Metz (57000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 364 800 060 (ci-après la « Société »), atteste sur l'honneur :

- Que la Société a procédé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 aux versements suivants effectués en application des alinéas 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts dans le cadre d'actions nominatives de parrainage et de mécénat :

Bénéficiaires	Adresses	Montants 2022	Montants 2021
FONDATION PALLADIO ABRITEE PAR LA FONDATION DE FRANCE	40 avenue HOCHÉ 75008 PARIS	50 000.00	50 000.00
PAVILLON DE L'ARSENAL	21 boulevard MORLAND 75004 PARIS	20 000.00	20 000.00
MEDECINS DU MONDE	84 avenue du PRESIDENT WILSON 93 217 LA PLAINE SAINT DENIS	8 965.00	
JRS FRANCE	12 rue d'ASSAS 75006 PARIS	35 000.00	
JRS EUROPE	205 chaussée de WAVRE 1050 BRUXELLES	180 000.00	
REJOUE	20 avenue de l'abbé ROGER DERRY 94 400 VITRY SUR SEINE	2 000.00	
ASSOCIATION PLAY INTERNATIONAL	173 rue VAUGIRARD 75015 PARIS	1 760.00	
FONDATION D'ENTREPRISE COVIVIO	30 AVENUE KLEBER 75016 PARIS	300 000.00	300 000.00
Total des versements		597 725.00	370 000.00

- Qu'aucun don comptabilisé en 2021 n'a été réglé par la Société sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à Paris, le 02 mars 2023.

Christophe Kullmann
Directeur Général

covivio.eu

Bureaux : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01 58 97 50 00
Siège social : 18, avenue François Mitterrand – CS 10449 – 57017 Metz Cedex 01 – Tél. : 03 87 39 55 00
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 284 358 288 € – RCS Metz 364 800 060
Titulaire de la carte professionnelle "Gestion Immobilière" et "Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce" n° CPI 5701 2018 000 038 340
délivrée par la CCI de la Moselle.
Bénéficiaire de garanties financières auprès du CIC Est situé 31 rue Jean Wenger Valentin - 67958 Strasbourg Cedex 9